ECLAIRAGES & SYNTHESES

DECEMBRE 2016

POLE EMPLOI OCCITANIE

La santé humaine en Occitanie

PORTRAIT SECTORIEL DU MARCHE DU TRAVAIL REGIONAL

La collection « Eclairages et synthèses - Portrait sectoriel du marché du travail régional», rassemble des informations clés sur l'emploi et les recrutements des entreprises par secteur d'activité.

L'étude porte sur les activités pour la santé humaine répertoriées dans la nomenclature des activités françaises (NAF); soit les activités des cliniques, médecins, dentistes, ambulances, laboratoires, analyses médicales, infirmiers et sages-femmes, professionnels de la rééducation, de l'appareillage.

Avec 59 700 salariés répartis dans 7 700 établissements du secteur privé, le secteur est parmi les plus importants de la région. Les salariés travaillent le plus souvent dans les activités hospitalières et se concentrent dans les deux métropoles régionales. Ce sont principalement des femmes qui travaillent à temps plein en contrat à durée indéterminée.

Le secteur est dynamique ; depuis 2010, l'emploi y augmente plus rapidement que tous secteurs confondus. En 2015, les employeurs ont déclaré 18 800 recrutements (DPAE) d'un mois et plus dont 9 000 en contrats durables (CDD > 6 mois ou CDI). Les embauches, essentiellement déclarées par les hôpitaux, en Haute-Garonne et dans l'Hérault, sont régulières. Les personnes recrutées dans la santé sont principalement des femmes et sont proportionnellement plus diplômées que l'ensemble des recrutés. Les employeurs recherchent le plus souvent des métiers avec une compétence médicale et sanitaire : infirmiers, agents des services hospitaliers ou aides-soignants. Pour le bon fonctionnement de l'établissement, ils ont aussi besoin de secrétaires médicales, de personnel de cuisine et de taxis pour le transport des malades assis.

Les employeurs du secteur déclarent des difficultés lors de leur recrutement notamment pour les postes de médecins, des autres professionnels paramédicaux ou bien des dentistes.

22 000 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi dans les métiers de la santé en Occitanie. Ils se reclassent le plus souvent dans le secteur santé mais également dans l'action sociale.

A moyen terme, poussés par la forte croissance démographique et le vieillissement de la population, les métiers de soins et d'aide aux personnes fragiles devraient bénéficier d'une forte dynamique de l'emploi.

LES CHIFFRES CLÉS REGIONAUX

- **7 700 établissements avec des salariés**
- **59 700 salariés fin 2015**
- **4,5 % des salariés du secteur privé**
- **+ 3 200 emplois en 5 ans soit +5,6 %**
- **18 800 déclarations à l'embauche supérieures à un mois en 2015**
- **4 500 offres d'emploi diffusées sur le site de Pôle emploi en 2015**
- **39 % des projets de recrutement difficiles**
- **22 000 demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de la santé**

Sommaire

P.2 Emploi salarié privé fin 2014
P.3 Evolution de l'emploi salarié
P.4 Profil des salariés, des contrats
P.5 Recrutements en 2015
P.6 Profil des personnes recrutées
P.7 Métiers recherchés par les employeurs
P.9 Compétences disponibles
P.10 Annexe 1 / Nomenclatures
P.11 Annexe 2 / Définitions

pôle emploi

L'EMPLOI SALARIE dans le secteur privé fin 2015 (Hors hôpitaux)

Une région bien pourvue en emploi dans la santé

Quatrième secteur d'activité le plus important de la région, le secteur de la santé emploie fin 2015, 59 700 salariés répartis sur 7 700 établissements. Il représente ainsi 4,5 % de l'emploi salarié régional du secteur privé (3,2 % en moyenne nationale).

Les activités hospitalières du secteur privé sont prépondérantes et concentrent 41 % des emplois de la santé alors qu'elles représentent seulement 4 % des établissements. A l'inverse, les activités des médecins généralistes et des praticiens dentaires rassemblent 15 % des salariés alors qu'elles représentent la moitié des établissements du secteur.

La Haute-Garonne et l'Hérault captent près de la moitié des emplois régionaux de la santé. Toutefois, par rapport à la norme habituelle, la Haute Garonne est moins présente sur ce secteur (26 % contre 33 % en moyenne tous secteurs confondus).

Répartition des emplois dans la santé par activité

	Etablissements à fin 2015		Emplois salariés à fin 2015	
	Nbre	%	Nbre	%
Activités pour la santé humaine	**7 711**	**100%**	**59 706**	**100%**
Activités hospitalières	302	4%	35 062	41%
Activité des médecins généralistes	1 838	24%	5 093	9%
Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	69	1%	528	1%
Activités chirurgicales	151	2%	315	1%
Autres activités des médecins spécialistes	997	13%	1 973	3%
Pratique dentaire	1 951	25%	3 837	6%
Ambulances	576	7%	5 609	9%
Laboratoires d'analyses médicales	368	5%	4 314	7%
Centres de collecte et banques d'organes	1	0%	2	0%
Activités des infirmiers et des sages-femmes	445	6%	2 039	3%
Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	913	12%	684	1%
Activités de santé humaine non classées ailleurs	100	1%	250	0%

Source : Acoss – NAF 700

Nombre de salariés dans la santé pour 1 000 habitants

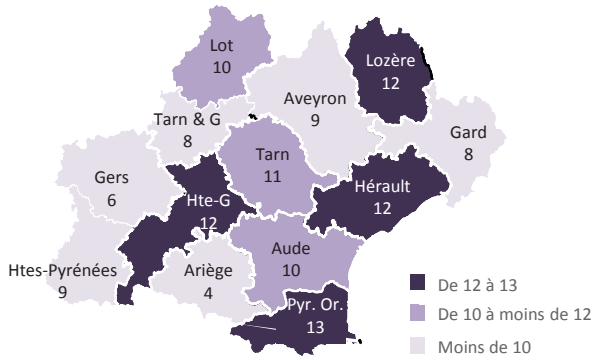

Source : Acoss - Insee

Avec 59 700 emplois pour 5 683 900 habitants, la région compte en moyenne 11 emplois salariés dans la santé pour 1 000 habitants contre 9 pour 1 000 au niveau national.

L'offre de soin est inégalement répartie sur le territoire régional. La densité d'emploi relevant de la santé secteur privé varie du simple au triple selon les départements.

Les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Tarn, de la Haute-Garonne et de la Lozère figurent parmi les plus dotés en offre de soins.

Le Gers et l'Ariège sont les départements de la région les moins bien pourvus en emplois dans la santé.

Emploi salarié par département

Poids du secteur d'activité dans l'économie

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Hte-Garonne	Hte-Pyrénées	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Or.	Tarn	Tarn & Garonne	**Région**
Emplois salariés	685	3 590	2 629	6 162	1 051	15 599	1 963	13 028	1 802	936	5 818	4 389	2 054	**59 706**
En % de la région	*1%*	*6%*	*4%*	*10%*	*2%*	*26%*	*3%*	*22%*	*3%*	*2%*	*10%*	*7%*	*3%*	***100%***
Part de la santé dans l'emploi départemental	2,5%	5,8%	4,4%	4,4%	3,3%	3,6%	3,9%	5,0%	5,2%	5,7%	6,6%	5,7%	4,4%	**4,5%**

Source : Acoss

L'EVOLUTION de l'emploi salarié dans le secteur privé

Un secteur qui crée des emplois entre 2010 et 2015

Sur les cinq dernières années, les effectifs salariés du secteur de la santé augmentent fortement en Occitanie : +5,6 %.

Cette hausse est nettement supérieure à celle de la moyenne tous secteurs (+1,9%). Elle se traduit pas 3 200 emplois nets supplémentaires depuis 2010.

La santé affiche une croissance de l'emploi salarié continue depuis 2010. Cependant, bien que restant créateur d'emploi, le secteur enregistre un ralentissement de ses créations d'emplois depuis 2013 avec des taux de croissance inférieurs à 1 %.

Depuis 2010, l'effectif salarié est à la hausse dans toutes les activités.

Sur les cinq dernières années, les activités hospitalières créent un emploi sur trois ce qui équivaut à 1 000 emplois supplémentaires (+ 2,9 %). Néanmoins, entre 2014 et 2015, leur croissance est quasiment stable.

Les activités qui progressent le plus après les activités hospitalières sont les ambulances, les activités des médecins généralistes la pratique dentaire et les laboratoires d'analyses.

Entre 2010 et 2015, neuf départements affichent une progression du nombre de salariés.

L'Hérault et la Haute-Garonne sont les départements qui créent le plus d'emplois : respectivement + 1 180 (soit + 9,9 %) et 1 060 (soit +7,3 %) entre 2010 et 2015.

Le Tarn et Garonne et l'Aude enregistrent les croissances relatives les plus sensibles : respectivement +14,3 % (soit +260 emplois) et +10,2 % (soit +330 emplois).

Evolution de l'emploi salarié entre 2010 et 2015

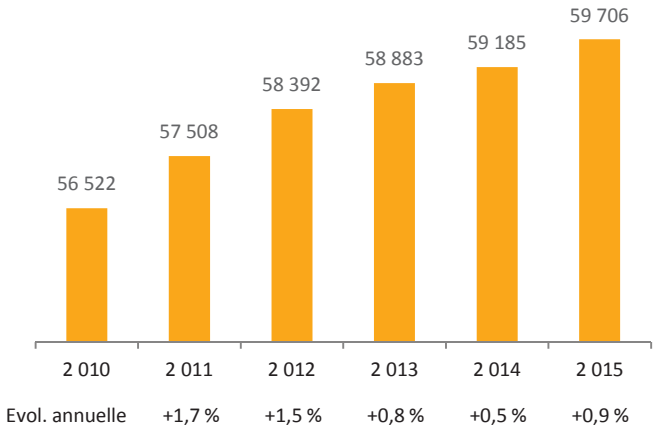

Source : Acoss

Evolution de l'emploi salarié par activité

	Evolution annuelle 2015/2014		Evolution sur 5 ans 2015/2010	
	Valeur	%	Valeur	%
Activités pour la santé humaine	**+521**	**+0,9%**	**+3 184**	**+5,6%**
Activités hospitalières	+61	+0,2%	+1 004	+2,9%
Activité des médecins généralistes	+122	+2,5%	+425	+9,1%
Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	+36	+7,3%	+47	+9,8%
Activités chirurgicales	+5	+1,6%	+12	+4,0%
Autres activités des médecins spécialistes	+26	+1,3%	+57	+3,0%
Pratique dentaire	-24	-0,6%	+316	+9,0%
Ambulances	+284	+5,3%	+746	+15,3%
Laboratoires d'analyses médicales	+24	+0,6%	+256	+6,3%
Centres de collecte et banques d'organes *	-1	-33,3%	-2	-50,0%
Activités des infirmiers et des sages-femmes	-2	-0,1%	+128	+6,7%
Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	-21	-3,0%	+131	+23,7%
Activités de santé humaine non classées ailleurs	+11	+4,6%	+64	+34,4%

* Non significatif car 4 salariés en 2009 et 2 en 2015

Source : Acoss

Evolution de l'emploi salarié par département

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Hte-Garonne	Hte-Pyrénées	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Or.	Tarn	Tarn & Garonne	**Région**
Evolution annuelle - 2015/2014														
En valeur	+11	+97	+48	+35	-34	+84	-19	+289	-72	-3	-19	-24	+128	**+521**
En %	*+1,6%*	*+2,8%*	*+1,9%*	*+0,6%*	*-3,1%*	*+0,5%*	*-1,0%*	*+2,3%*	*-3,8%*	*-0,3%*	*-0,3%*	*-0,5%*	*+6,6%*	***+0,9%***
Evolution sur 5 ans - 2015/2010														
En valeur	+41	+333	-72	+319	+80	+1 058	-10	+1 177	-66	-197	+190	+74	+257	**+3 184**
En %	*+6,4%*	*+10,2%*	*-2,7%*	*+5,5%*	*+8,2%*	*+7,3%*	*-0,5%*	*+9,9%*	*-3,5%*	*-17,4%*	*+3,4%*	*+1,7%*	*+14,3%*	***+5,6%***

LE PROFIL DES SALARIES dans le secteur privé , LA NATURE DES CONTRATS

Une population féminine et plus âgée

Les femmes sont davantage présentes dans la santé. Elles représentent 79 % des salariés contre 46 % tous secteurs confondus.

La féminisation de l'emploi est une caractéristique commune à l'ensemble des activités du secteur de la santé excepté dans les activités d'ambulances où les hommes sont largement majoritaires (64 % d'hommes). Les contraintes du métier peuvent expliquer ce résultats.

Les salariés de la santé sont plus âgés que tous secteurs confondus.

- **La part des jeunes y est deux fois plus faible** (6 % contre 11 %). Cela peut être expliqué par la nécessité pour ces métiers de faire des études longues. Les jeunes travaillent surtout dans le secteur hospitalier (71 % d'entre eux).
- **La part des 55 ans et plus, est plus élevée** (19% contre 13 %) notamment dans les activités des médecins généralistes (27 %) ou celles des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues. La plupart d'entre eux travaillent dans les hôpitaux.

Les salariés selon le sexe ou l'âge

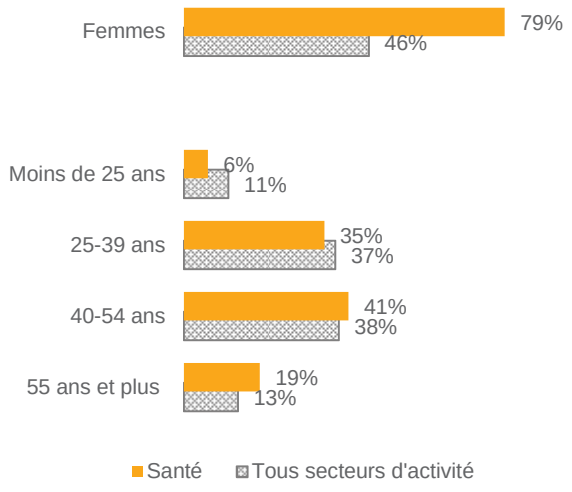

Source : DADS, ACOSS 2014

La très grande majorité des salariés travaillant dans la santé bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (88 %).

La proportion de salariés en CDD est de 9 %. Elle est un peu plus élevée dans les activités hospitalières et celles des infirmiers et sages-femmes (respectivement 11 % et 10 %).

Dans la santé, comparés à l'ensemble des secteurs, les hommes sont plus souvent à temps partiel (16 % contre 11 %). Le constat inverse est observé pour les femmes. Elles ont moins souvent recours au temps partiel qu'ailleurs (32 % contre 37 %).

Les contrats selon leur type ou l'intensité hebdomadaire

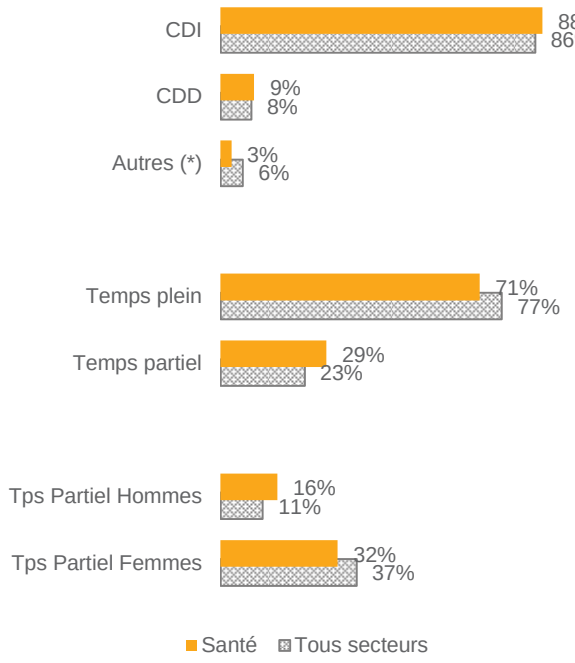

Source : DADS, ACOSS

LES RECRUTEMENTS EN 2015 hors intérim (Un mois et plus)

18 800 Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE) d'un mois et plus

En 2015, 18 800 DPAE d'un mois et plus ont été transmises à l'Acoss par des établissements du secteur de la santé. Cela représente 3,5 % des DPAE de l'ensemble des secteurs (hors intérim).

Les embauches se répartissent tout au long de l'année (1 570 en moyenne par mois)**.**

La proportion de contrats à durée indéterminée (CDI) **s'élève à 31 %** (5 840 en 2015)**.** Ce taux est inférieur de 7 points à celui observé tous secteurs d'activités confondus. **Les employeurs de la santé ont plus souvent recours aux contrats à durée déterminée** (CDD) **d'un à six mois** : 48 % contre 42 %.

Les établissements localisés dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault sont à l'origine de la moitié des embauches déclarées dans la région. Le Gard, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gers et l'Aveyron concentrent ensemble un tiers des recrutements.

Les activités hospitalières sont un gisement d'emploi important. Les établissements hospitaliers déclarent 69 % des recrutements supérieurs à un mois. Cela représente 12 930 embauches dont 6 130 en contrat durable (47 %).

Les grands établissements sont de grands recruteurs. Dans la santé, les établissements d'au moins 50 salariés sont à l'origine des deux tiers des recrutements (66 % contre 24 % tous secteurs d'activité confondus).

Répartition par type de contrats

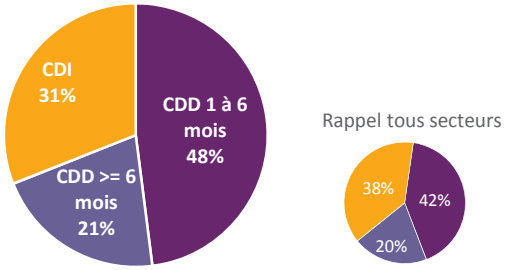

Source : Acoss

Répartition par département

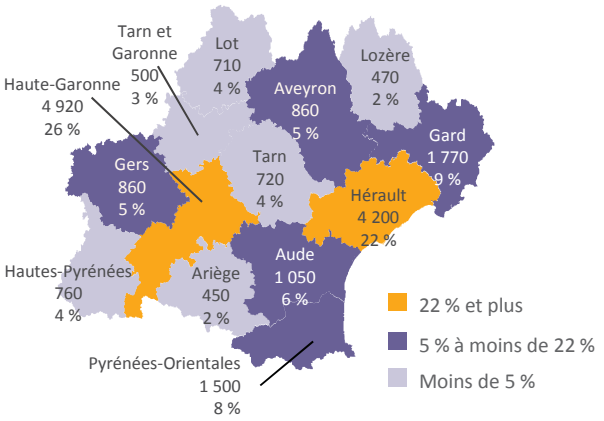

Source : Acoss

TOP des activités de la santé qui recrutent pour des contrats supérieurs à un mois

	Contrats supérieurs à un mois	Dont contrats durables (2)
Activités hospitalières	12 931	47%
Ambulances	1 586	58%
Pratique dentaire	926	75%
Activité des médecins généralistes	873	66%
Laboratoires d'analyses médicales	801	56%

(2) Contrats durables : CDI et CDD de 6 mois et plus

Source : Acoss

LE PROFIL DES PERSONNES RECRUTEES (contrat supérieur à un mois)

Des femmes, de 26 à 49 ans, inscrites à Pôle emploi ou ayant été inscrites

Dans la santé, trois quarts des personnes recrutées pour des contrats supérieurs à un mois sont des femmes (une sur deux tous secteurs confondus). Les recrutements sont à l'image de l'emploi salarié du secteur santé très féminisé : 79 % des salariés de la santé sont des femmes.

La tranche d'âge la plus représentative est celle des 26-49 ans : 55 % contre 51 % tous secteurs d'activité confondus.

Les jeunes de moins de 25 ans sont moins présents qu'ailleurs. Ils représentent 32 % des personnes recrutées par les établissements de la santé contre 37 % en moyenne tous secteurs confondus.

Comme deux tiers des personnes recrutées sont inscrites ou ont été inscrites à Pôle emploi, nous pouvons compléter cette étude de profil par des informations portant sur le niveau de formation où l'expérience professionnelle.

Les personnes recrutées selon le sexe et l'âge

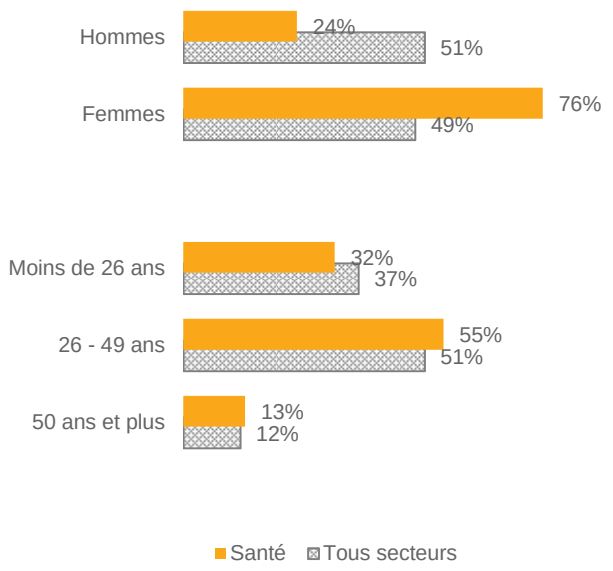

Source : ACOSS/ DPAE d'au moins un mois

Les employeurs de la santé recherchent le plus souvent des profils « Bac et plus » : 35 % des recrutés ont le niveau Bac et 34 % ont au minimum un niveau Bac + 2.

5 % des recrutés ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP, c'est deux fois moins qu'en moyenne.

Les employeurs de la santé embauchent majoritairement des personnes expérimentées.

55 % des demandeurs d'emploi embauchés dans la santé ont une expérience d'au moins trois ans dans le métier dans lequel ils sont inscrits. La proportion des demandeurs d'emploi sans expérience qui sont recrutés est toutefois supérieure à la moyenne tous secteurs d'activité confondus : 21 % contre 18 %.

Les niveau de formation des demandeurs d'emploi recrutés

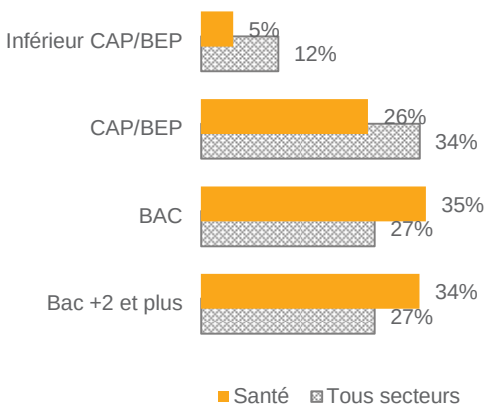

Source : ACOSS/ DPAE d'au moins un mois parmi les demandeurs d'emploi

LES METIERS RECHERCHES PAR LES EMPLOYEURS DE LA SANTE

Des infirmiers, des agent des services hospitaliers et des aides-soignants

En 2015, Pôle emploi a collecté 4 500 offres d'emploi[1] auprès des établissements de la santé, soit 1,3 % de l'ensemble des offres diffusées en Occitanie. L'analyse de ces offres d'emploi permet d'obtenir des informations sur les métiers recherchés par les employeurs du secteur.

❑ Un tiers des métiers recherchés par les employeurs de la santé répond à un besoin de compétences transverses [2]

Les employeurs du secteur santé ont besoin de compétences transverses[2]. Cela concerne 36 % des offres d'emploi diffusées (1 660).

Il s'agit le plus souvent des métiers :

- du support à l'entreprise : secrétaires et assistants médicaux et médico-social (1er métier),
- des services à la personne, à la collectivité : nettoyeur de locaux, services domestiques
- de la restauration : personnel de cuisine (2e métier), plongeur en restauration,
- des transports : taxis pour transport de malade assis (3e métier)

❑ Deux tiers des métiers sont directement liés à la santé

Les établissements de la santé ont déposé 2 870 offres d'emploi pour des métiers avec une compétence médicale (64 % des offres diffusées par les établissements de la santé). Dans les trente-deux métiers recensés dans la santé, **les profils les plus demandés sont liés aux soins infirmiers généralistes, aux personnels polyvalents des services hospitaliers (ASH), et aux soins d'hygiène, de confort du patient (aides-soignants)**.

Un tiers des contrats proposés sont à durée indéterminée (32 %). C'est en dessous de la moyenne tous secteurs confondus (42 %).

La proportion de CDI est plus importante pour les métiers de soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire de coordination de services médicaux ou paramédicaux, d'assistance médico-technique, de conduite de véhicules sanitaires.

Le recours aux CDD est important : deux tiers des contrats sont à durée déterminée (68 %), un taux supérieur de 10 points à la moyenne. La proportion de CDD varie selon le métier recherché. Elle concerne la quasi totalité des contrats proposés aux agents des services hospitaliers (97 %). Elle est particulièrement élevée pour les ergothérapeutes et les aides-soignants.

(1) Les offres d'emploi diffusées rassemblent les offres d'emploi déposées à Pôle emploi par les employeurs ainsi que les offres des sites partenaires rediffusées sur le site Pôle emploi.fr.

(2) Ces métiers ne sont pas spécifiques à la santé. Ils correspondent à des "fonctions supports" nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, comme la gestion et l'administration des entreprises, les services commerciaux, marketing et communication, l'informatique, la maintenance, la sécurité et l'entretien...

Source : enquête BMO

❑ Les établissements de la santé ne sont pas les seuls à rechercher des compétences médicales. Les métiers de la santé sont aussi prisés par les employeurs des secteurs de l'action sociale (4 650 offres) et de l'intérim (1 200 offres). Les établissements de la santé peuvent déposer leur offre d'emploi à l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Le recours à l'intérim est particulièrement important pour les métiers de kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers spécialisés en bloc opératoire ou en prévention.

Détail de l'enquête complémentaire nationale par secteur d'activité.

LES METIERS RECHERCHES PAR LES EMPLOYEURS DE LA SANTE

Top 10 des métiers directement liés à la santé selon le contrat de travail

	Nombre	en %	Part des CDI	Part des CDD
Tous secteurs d'activité hors intérim	**353 639**		**42%**	**58%**
Secteur santé	**2 823**	**100%**	**32%**	**68%**
TOP 10 des métiers les plus recherchés	***2 662***	***93%***	***30%***	***70%***
Soins infirmiers généralistes	637	22%	33%	67%
Personnel polyvalent des services hospitaliers (ASH)	567	20%	3%	97%
Soins d'hygiène, de confort du patient (Aide-soignant)	505	18%	28%	72%
Conduite de véhicules sanitaires	336	12%	48%	52%
Assistance médico-technique	171	6%	54%	46%
Analyses médicales	133	5%	32%	68%
Coordination de services médicaux ou paramédicaux	106	4%	56%	44%
Kinésithérapie	103	4%	44%	56%
Ergothérapie	59	2%	27%	73%
Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire	45	2%	58%	42%

Source : Offres diffusées par Pôle emploi

LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT

En 2016, les projets de recrutement pour les métiers de la santé représentent 4,4 % des projets de recrutement régionaux soit 7 800 projets dans la santé sur 179 800.

Pour ces métiers, 39 % des projets sont jugés "difficiles" par les employeurs contre 30 % pour l'ensemble des métiers. Plus d'un recrutement sur deux est déclaré difficile par les employeurs pour les postes de médecins, (71 %), autres professionnels paramédicaux (62 %), dentistes (57 %). Les difficultés restent importantes pour les spécialistes de l'appareillage médical (47 %), les techniciens médicaux et préparateurs (43 %). Le recrutement pour les postes d'aides-soignants semble moins difficile mais concerne cependant deux recrutements sur cinq; celui des infirmiers un sur quatre.

De manière générale, le nombre insuffisant de candidats et leurs profils inadéquats sont les principales difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs quels que soient leurs secteurs d'activité. Interrogés sur leurs difficultés à recruter, ils mettent en avant « la pénurie de candidat ». Ils évoquent aussi le manque d'expérience, de diplôme ou de motivation du candidat.

- **Pour répondre aux difficultés de recrutement, le Conseil régional et Pôle emploi financent des formation** dans les principaux métiers en pénurie de main-d'oeuvre

En 2015, près de 3 500 demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation liée aux métiers de la santé et du sanitaire.

Dans les 6 mois ayant suivi la fin de formation d'aide-soignant, quatre demandeurs d'emploi sur cinq accèdent à l'emploi, sept sur dix pour ceux qui ont suivi une formation d'infirmier et de la moitié pour ceux qui ont suivi la formation santé secteur sanitaire.

LES COMPETENCES DISPONIBLES EN REGION

23 300 demandeurs d'emploi dans les métiers de la santé …

Les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans les métiers de la santé représentent 4,1 % des demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois en catégories ABC en septembre 2016. (Cf. Annexe 1/ Nomenclatures)

Comparés à l'ensemble des demandeurs d'emploi, ceux qui recherchent un métier de la santé sont plus souvent des femmes (84 % contre 51 %), des jeunes (18 % contre 14 %), des diplômés d'un baccalauréat ou plus (56 % contre 47 %).

Ils sont le plus souvent inscrits dans les métiers d'agent des services hospitaliers (ASH), aide-soignant, infirmier, conducteur de véhicules sanitaires (ambulancier) et aide en puériculture.

Les demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de la santé bénéficient d'une durée prévisible de chômage moins longue que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Au 3ème trimestre 2015, cette durée s'établit à 416 jours dans les métiers de la santé contre 438 jours pour l'ensemble des métiers.

Les demandeurs d'emploi inscrits dans la santé

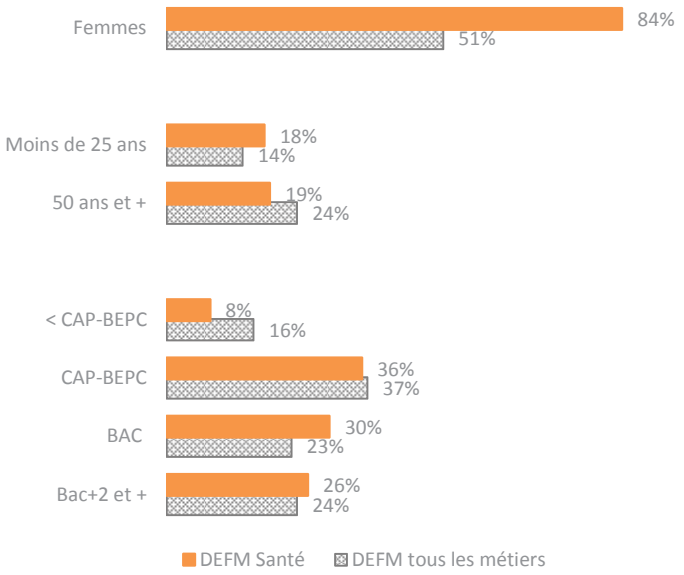

… qui se reclassent dans la santé ou l'action sociale

Les demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de la santé se reclassent le plus souvent dans le secteur de la santé. Toutefois, **certains métiers de la santé sont aussi très prisés par l'action sociale**. C'est notamment le cas des aides-soignants et des agents des services hospitaliers (ASH). Un tiers des demandeurs d'emploi inscrits comme aide-soignant est recruté par la santé et la moitié par l'action sociale.

Les infirmiers restent plus fortement recrutés par les établissements de la santé que ceux de l'action sociale. Il en est de même pour les ambulanciers et les assistants médico-légal. Les aides en puériculture peuvent être recrutées par l'administration pour travailler dans les crèches.

Les métiers de la santé à l'horizon 2022

Selon une étude menée par France Stratégie et la DARES sur les prospectives des métiers à l'horizon 2022 en France, les métiers de soins et d'aide aux personnes fragiles devraient bénéficier d'une forte dynamique de l'emploi, à l'exception des médecins. Aides à domicile, aides-soignants et infirmiers figureraient parmi les métiers qui gagneraient le plus d'emplois à l'horizon 2022 .

Cette étude souligne que "Le vieillissement de la population engendre en effet des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance, dans un contexte de baisse programmée du nombre de médecins et tandis que les possibilités de prise en charge par les familles tendent à se réduire avec la poursuite de la hausse du taux d'activité des femmes après 45 ans et l'érosion des modes traditionnels de cohabitation (la progression des familles monoparentales notamment). Le développement de la médecine ambulatoire et le maintien à domicile des personnes âgées nécessiteront donc un accompagnement par des professionnels des services à la personne".

Source : DARES, France Stratégie, "Les métiers en 2022 : résultats et enseignements, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications".

ANNEXE 1 / Nomenclatures

❑ **La Nomenclature d'Activités Française (NAF 2008)** constitue la nomenclature nationale statistique d'activités élaborée par l'Insee. Elle comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification de la NAF s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre. C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements. Dans la santé, il s'agit des codes APE suivants :

86 - Activités pour la santé humaine

- 8610Z Activités hospitalières
- 8690A Ambulances
- 8621Z Activité des médecins généralistes
- 8690B Laboratoires d'analyses médicales
- 8622A Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
- 8690C Centres de collecte et banques d'organes
- 8622B Activités chirurgicales
- 8690D Activités des infirmiers et des sages-femmes
- 8622C Autres activités des médecins spécialistes
- 8690E Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
- 8623Z Pratique dentaire
- 8690F Activités de santé humaine non classées ailleurs

❑ **Nomenclature ROME V3 :** le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est un référentiel national des métiers, élaboré par Pôle emploi. Il permet de définir les caractéristiques des offres et les profils des candidats. Il favorise ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.
Liste des métiers retenus dans cette étude :

- J1101 Médecine de prévention
- J1102 Médecine généraliste et spécialisée
- J1103 Médecine dentaire
- J1104 Suivi de la grossesse et de l'accouchement
- J1201 Biologie médicale
- J1202 Pharmacie
- J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers
- J1302 Analyses médicales
- J1303 Assistance médico-technique
- J1304 Aide en puériculture
- J1305 Conduite de véhicules sanitaires
- J1306 Imagerie médicale
- J1307 Préparation en pharmacie
- J1401 Audioprothèses
- J1402 Diététique
- J1403 Ergothérapie
- J1404 Kinésithérapie
- J1405 Optique – lunetterie
- J1406 Orthophonie
- J1407 Orthoptique
- J1408 Ostéopathie et chiropraxie
- J1409 Pédicurie et podologie
- J1410 Prothèses dentaires
- J1411 Prothèses et orthèses
- J1412 Rééducation en psychomotricité
- J1501 Soins d'hygiène, de confort du patient
- J1502 Coordination services médicaux / paramédicaux
- J1503 Soins infirmiers spécialisés en anesthésie
- J1504 Soins infirmiers spéc. en bloc opératoire
- J1505 Soins infirmiers spéc. en prévention
- J1506 Soins infirmiers généralistes
- J1507 Soins infirmiers spéc. en puériculture

❑ **Nomenclature Familles d'Activité Professionnelle (FAP).** Les FAP sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'INSEE dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le ROME utilisé par Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises. Les FAP regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches.
Liste des FAP retenues dans l'étude :

V0Z60 - Aides-Soignants
- J1303 Assistance médicotechnique
- J1304 Aide en puériculture
- J1501 Soins d'hygiène, de confort du patient
- K1301 Accompagnement médicosocial

V1Z80 - Infirmiers
- J1502 Coordination de services médicaux ou paramédicaux
- J1503 Soins infirmiers spécialisés en anesthésie
- J1504 Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire
- J1505 Soins infirmiers spécialisés en prévention
- J1506 Soins infirmiers généralistes
- J1507 Soins infirmiers spécialisés en puériculture

V1Z81 - Sages-femmes
- J1104 Suivi de la grossesse et de l'accouchement

V2Z90 - Médecins
- J1101 Médecine de prévention
- J1102 Médecine généraliste et spécialisée
- K1402 Conseil en Santé Publique

V2Z91 - Dentistes
- J1103 Médecine dentaire

V2Z93 - Pharmaciens
- J1201 Biologie médicale
- J1202 Pharmacie

V3Z70 - Techniciens médicaux et préparateurs
- J1302 Analyses médicales
- J1306 Imagerie médicale
- J1307 Préparation en pharmacie

V3Z71 - Spécialistes de l'appareillage médical
- J1401 Audioprothèses
- J1405 Optique – lunetterie
- J1410 Prothèses dentaires
- J1411 Prothèses et orthèses

V3Z80 - Autres professionnels paramédicaux
- J1402 Diététique
- J1403 Ergothérapie
- J1404 Kinésithérapie
- J1406 Orthophonie
- J1407 Orthoptique
- J1408 Ostéopathie et chiropraxie
- J1409 Pédicurie et podologie
- J1412 Rééducation en psychomotricité

V3Z90 - Psychologues, psychothérapeutes
- K1104 Psychologie

T4Z61 - Agents de services hospitaliers
- J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers

ANNEXE 2 / Définitions

- **Statistiques d'emploi salarié** (Acoss)

  Ces statistiques correspondent au nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période renseignée dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) transmis par les employeurs aux Urssaf. Il s'agit du nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail en cours le dernier jour de la période (31 décembre 2014 pour cette étude). Les salariés relevant du régime agricole ne sont pas inclus dans ces effectifs.
  Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC.
  Il s'agit :
  - des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
  - des apprentis,
  - des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
  - des stagiaires de la formation professionnelle,
  - des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
  - des VRP multicartes,
  - des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

- **Statistiques sur les caractéristiques des salariés** (Acoss, DADS)

  La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés *(art. R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972), art. 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts)*. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques *(division 97-98 de la NAF rév. 2)* et des activités extra-territoriales *(division 99 de la NAF rév. 2)*. Le champ retenu dans cette publication correspond à l'ensemble des établissements ayant effectivement déclarés une assiette Assurance chômage.

- **Statistiques sur les recrutements** (ACOSS, déclarations préalables à l'embauche) :

  Le suivi statistique des déclarations d'embauche s'appuie sur les données issues de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). La DPAE doit être réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. Les données sur les déclarations d'embauche portent sur l'ensemble des activités concurrentielles *(hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA))* et le secteur public pour ce qui concerne les non fonctionnaires. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

ANNEXE 2 / Définitions

- **Enquête sur les Besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi** (Pôle emploi)

  L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du CRÉDOC. Elle est avant tout un outil d'aide à la décision pour Pôle emploi qui peut ainsi mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement et adapter l'effort de financement pour les formations des métiers en tension. Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier. L'enquête BMO 2016 a été réalisée entre octobre et décembre 2015 dans les 18 régions métropolitaines et 5 départements. Le champ de cette quatorzième vague est le même que l'an dernier, soit d'une part les établissements relevant du secteur privé et, d'autre part : les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente, les établissements du secteur agricole, les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions…), les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles…) et pour finir les officiers publics ou ministériels (notaires…). L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères, police, justice…) ni certaines entreprises publiques (Banque de France…). Le questionnaire soumis aux employeurs couvre une liste de 200 métiers qui correspond aux Familles Professionnelles (FAP) et se décline en six versions différentes, afin d'ajuster la liste de métiers proposée au secteur d'activité de l'établissement.

- **Statistiques sur les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi : Statistique mensuelle du marché du travail**

  Les statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) portent sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et sur les offres d'emploi confiées par les employeurs à Pôle emploi. Les données permettant d'établir les statistiques du marché du travail sont constituées à partir d'extractions mensuelles des fichiers opérationnels de gestion de Pôle emploi. Ces données permettent de comptabiliser les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi, et de construire divers indicateurs, qui portent sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (leur répartition selon la catégorie d'inscription ou les tranches d'âge, leur ancienneté sur les listes), les flux d'entrées et de sorties des listes. Elles permettent également de dénombrer les offres collectées par Pôle emploi.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI
LANGUEDOC-ROUSSILLON
MIDI-PYRÉNÉES

En savoir +

www.observatoire-emploi-lrmp.fr

Retrouvez l'ensemble des publications
du service Statistiques, Études et Évaluations
de Pôle emploi Occitanie

Directeur de publication : Serge LEMAITRE

Conception et réalisation : Statistiques, Études et Évaluations